



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011**

À une séance ordinaire tenue le 2 mai 2011, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

**Mme Ginette Moreau, mairesse**  
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3  
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4  
M. André Sévigny, conseiller n° 5  
Bernard Ouellet, Conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 10 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. Adoption du règlement n° 654-2011 modifiant le règlement 590-2007 afin d'autoriser spécifiquement dans la zone 146C un seul usage de vente en gros de confiseries
- b. PIIA route 273 – 431, Route 273
- c. PIIA conteneur et remorque – 62, rue du Parc
- d. PIIA patrimoine – 78, rue Principale
- e. PIIA patrimoine – 92, rue Principale
- f. PIIA patrimoine – 15, rue Industrielle
- g. PIIA patrimoine – acceptation de 3 permis
- h. PIIA commerciale et industrielle – 63, rue Industrielle
- i. Dérogation mineure – 45-47, rue des Jonquilles
- j. Dérogation mineure – 105, route du Cap
- k. Dérogation mineure – 39-41, rue des Pétunias
- l. Dérogation mineure – 178, rang Bois Joly

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Fertilisation des terrains de soccer
- b. Inscription au tournoi de golf Philippe Boucher
- c. Inscription au congrès de l'AQLM
- d. Barrière au terrain des loisirs



**9. SERVICE DES INCENDIES**

a. ...

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Décompte n° 2 - Mise aux normes des puits Grenier et des Merles
- b. Avis de motion – modification du règlement 377-2000
- c. Demande de soumissions pour les travaux de rénovation de Place Francoeur
- d. Demande d'aide financière au MCCCCF – Place Francoeur

**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Dépôt des états financiers et vérification comptable
- b. Dépôt de l'état comparatif – *point d'information*

**12. ADMINISTRATION**

- a. Achat de cartes pour le méchoui des Chevaliers de Colomb
- b. Achat de cartes pour le Banquet Crevettes et Homards du Club Lions
- c. Semaine nationale de la santé mentale
- d. Renouvellement de l'assurance collective 2011-2012
- e. Entreprendre ici Lotbinière – nomination d'un représentant municipal
- f. Correction du salaire pour l'adjointe responsable de la bibliothèque
- g. Contrat à Horti-Taille pour l'entretien paysager des terrains municipaux

**13. AGENDA POLITIQUE**

a. ...

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

14988-05-2011  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2011 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

14989-05-2011  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

---



## Salaires bruts payés - Avril

Ginette Moreau Daigle	4 184.35 \$
Léopold Rousseau	910.40 \$
Jean-Pierre Lamontagne	910.40 \$
Jonathan Moreau	910.40 \$
André Sévigny	910.40 \$
Julie Rousseau	910.40 \$
Bernard Ouellet	910.40 \$
Martine Couture	5 380.34 \$
Cathy Bergeron	4 590.24 \$
Martin Miller	2 158.92 \$
Renault Lepage	4 955.68 \$
Dany Lamontagne	3 851.64 \$
Linda Fortin	1 873.12 \$
<b>Membres du conseil et cadres</b>	<b>32 456.69 \$</b>
<b>Employés voirie et bureau</b>	<b>49 641.35 \$</b>
<b>Service de sécurité incendie</b>	<b>6 106.57 \$</b>
<b>Bibliothèque, brigadières et entretien ménager</b>	<b>3 350.00 \$</b>
<b>Personnel de la SAAQ</b>	<b>5 332.64 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour avril 2011 :</b>	<b>96 887.25 \$</b>

## Comptes payés - Avril

SAAQ	Immatriculation du balai mécanique 1992	475.10 \$
SAAQ	Immatriculation Camion Ford Cargo	2 604.75 \$
Regr. des personnes aidantes	Contribution financière	50.00 \$
URLS	Contribution financière	50.00 \$
ADMQ	Inscription au congrès	512.66 \$
Ministère du Revenu	Registre des entreprises	32.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	Assurances collectives	6 344.09 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 598.29 \$
Télus	Téléphone, internet, cabine télé.	741.16 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	162.68 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'hôtel de ville & salle Conseil	549.25 \$
Sinaction	Marketing de recrutement	3 417.75 \$
Cercle de Fermières	Remb. dépôt de salle	50.00 \$
Sonic	Propane - salle communautaire	956.17 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 504.53 \$
Postes Canada	Frais de poste Apollinairois	434.74 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	367.27 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 485.69 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 029.43 \$
Mike (Télus)	Appareils Mike	192.97 \$
Hydro-Québec	Électricité	351.63 \$
L'Impériale	Essence et diesel	6 256.90 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois d'avril 2011 :</b>		<b>36 167.06 \$</b>



## Comptes payés Service des Loisirs - Avril

Jacques Delorme	Animateur conférence	172.50 \$
Mélanie Boivert	Remboursement cours entraînement	85.00 \$
Assocoation soccer Lotbinière	Avance saison 2011	8 844.00 \$
Nathalie Bisson	Remboursement cours entraînement	80.00 \$
Chapiteau Rive-Sud	Avance chapiteau - Fête au village	630.00 \$
Marie-Josée Martin	Remboursement cours entraînement	80.00 \$
Pascal Bouffard	Professeur cours de Tai-chi	285.00 \$
<b>Total des comptes payés des loisirs pour le mois d'avril 2011 :</b>		<b>10 176.50 \$</b>

## Comptes à Payer - Avril

Acklands Grainger	Produits	53.86 \$
L'Actualité	Abonnement pour bibliothèque	43.24 \$
Aide informatique G. Gosselin inc.	Soutien informatique, logiciel et pièce	1 153.50 \$
Alimentation Beauchesne	Service de nettoyeur	72.91 \$
Architectes Fontaine et Gauthier	Honoraires - 84, rue Principale	569.63 \$
Artik	Portes d'acier	631.60 \$
Banlieue Ford	Pièce pour transmission	127.22 \$
Bergor	Brosses pour balai	19.35 \$
Biolab	Analyses d'eau	133.29 \$
Boivin & Gauvin inc.	Bottes, chaussons, pièces	461.74 \$
Boulons & Écrous AM inc.	Pièces	35.37 \$
Nathalie Breton	Remboursement frais congrès	67.83 \$
Buro Plus	Papeterie	379.49 \$
Camions Freightliner Québec inc.	Pièces	121.43 \$
Louise Camiré	Remboursement frais congrès	419.90 \$
Campus Notre-Dame-de-Ste-Foy	Formation	865.83 \$
Carquest	Pièces	90.44 \$
Casse-Croûte Lizon	Soirée des bénévoles	3 661.83 \$
CGER	Location de mars + compteur excédentaire	11 582.09 \$
CER Turmel	Pièces	283.22 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération	76.33 \$
Clinique d'outillage M.P.	Pièces	64.46 \$
Coair	Entretien du compresseur à air	180.98 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport	34.47 \$
CLD Lotbinière	Panier - soirée des bénévoles	858.10 \$
Marc Côté	Chaussures de sécurité	148.08 \$
Marcel Croteau	Récupération de taxe - entretien ménager	1 553.19 \$
École Nationale des pompiers	Formation	1 248.00 \$
Éditions Yvon Blais	Mise à jour	111.20 \$
Enseigne Pala	Lettrage	199.37 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Béton bitumineux	1 317.25 \$
Entreprises Jacques Gingras inc.	Thermos	200.51 \$
Envir'eau puits	Honoraires - traitement des données des 5 puits	1 594.95 \$
EIRS Alarme	3 mois de service de réception alarmes	392.48 \$
Exova	Analyses d'eau	123.04 \$
Féd. des centres d'action bénévoles	Soirée des bénévoles	172.21 \$
FQM	Conférence	113.92 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne	Déneigement	3 681.69 \$



Fleurs de Laurier	Soirée des bénévoles	349.75 \$
Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	30.00 \$
Fortier 2000 ltée	Mise aux normes	6 417.92 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pose de pneu balancé	27.34 \$
Gazon court	1er versement - tonte de gazon	2 296.31 \$
Good Year	Pneus	1 385.20 \$
Groupe Pages jaunes	Publicité	144.40 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte d'avril	225.00 \$
Industries Lam-e	Pièces	114.69 \$
Jolicoeur, Lacasse	Grief et services juridiques annuels	4 090.03 \$
Dany Lamontagne	Remb. achats - Soirée des bénévoles	77.38 \$
L. Delisle inc.	Déneigement	29 322.24 \$
Lettrage Rémi Gagné	Lettrage	113.93 \$
Librairie Renaud-Bray	Cartes cadeaux	50.00 \$
Linde	Location de bouteilles	24.38 \$
Location LPL inc.	Rectifieuse	170.23 \$
Logigram	Lecteurs codes à barres	400.91 \$
Marché Veilleux	Soirée des bénévoles et caucus	469.94 \$
Marius Garon	Marche double pliante	153.25 \$
Mini-Moteur RG	Huile et boulons	32.02 \$
Motosports St-Apollinaire	Entretien du VTT	109.71 \$
MRC de Lotbinière	Matrice graphique	27 800.40 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part récupération de mai	4 276.42 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide	627.90 \$
Patrimoine et histoire	Adhésion 2011	10.00 \$
Paysagiste 2000	Déneigement	41 603.06 \$
Performance C2	Session printemps 2011	18 501.42 \$
Pitney Bowes	Location compteur timbreuse	55.77 \$
Placide Martineau	Asphalte et divers accessoires	787.95 \$
Plania	Consultation urbanistique	51.27 \$
Pompe Ste-Foy	Pièces	27.23 \$
Porte de garage SM	Entretien portes de la caserne	72.91 \$
Protection incendie PC	Inspection et recharges	195.17 \$
Publications du Québec	Mise à jour	16.63 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces et accessoires	1 398.95 \$
Réal Huot	Pièces	107.41 \$
Remb. d'autos Chaudières-Appa.	Housse	284.81 \$
Remb. d'autos Daigle inc.	Antirouille	267.16 \$
Roulement Techno inc.	Huile à transmission	256.81 \$
Sentier Chasse & Pêche	Abonnement	94.50 \$
Soudure J.M. Chantal inc.	Conteneurs	3 503.19 \$
S-Pace	Signalisation	613.95 \$
Unicoop	Pièces	32.84 \$
Ver-Mac	Phares halogènes	116.49 \$
Voltec	Éclairage public	802.03 \$
Wolseley	Pièces	685.65 \$
Xérox	Photocopieur	179.97 \$

**Total des comptes à payer pour le mois d'avril 2011 : 181 718.52 \$**



14990-05-2011  
point no 7a

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 654-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 590-2007 AFIN D'AUTORISER SPÉCIFIQUEMENT DANS LA ZONE 146C UN SEUL USAGE DE VENTE EN GROS DE CONFISERIES**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 pour rendre conforme un usage existant dans la zone 146C;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 4.1 du deuxième alinéa de l'article 113 de la LAU, il est possible de limiter en nombre et même en taille, s'il y a lieu, les usages autorisés dans une zone;

ATTENDU QUE les modifications dans le présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 mars 2011 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 30 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'il soit et ordonné par règlement du conseil de la municipalité de Saint-Apollinaire et il est, par le présent règlement, statué et ordonné comme suit :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

La grille de la zone 146C faisant partie de la grille des spécifications insérée à l'annexe 2 du règlement de zonage numéro 590-2007 est modifiée de la façon suivante :

1. Ajouter « note 2 » à la ligne USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS
2. La note 2 se lit comme suit :  
« Un seul usage de vente en gros de confiseries (5144) d'une superficie maximale de 117 m<sup>2</sup>. Tout entreposage extérieur est prohibé ».

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 2<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2011.

---

14991-05-2011  
point no 7b

## **PIIA ROUTE 273 – 431, ROUTE 273**

ATTENDU QUE la requérante est propriétaire des lots 3 384 152 et 3 384 153 d'une superficie totale de 2276.5 m<sup>2</sup>, dans la zone 146 C, situés au 431, Route 273;

ATTENDU QUE la requérante a fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2011-111 afin d'aménager l'aire de stationnement situé en cour arrière de son bâtiment commercial;



ATTENDU QU'un plan d'aménagement du projet a été déposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel et est un terrain contigu à la Route 273;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2011-111.

Adopté à l'unanimité

---

14992-05-2011  
point no 7c

### **PIIA CONTENEUR ET REMORQUE – 62, RUE DU PARC**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 383 186 d'une superficie de 5971.3 m<sup>2</sup> dans la zone 193 I, situé au 62, rue du Parc;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2011-108 afin de permettre l'installation d'une remorque d'entreposage sur la propriété;

ATTENDU QUE la remorque d'entreposage sera installée à gauche du bâtiment principal et sur le devant de la remorque, une tôle de même couleur que le bâtiment principal sera installée;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'installation de la remorque d'entreposage soit autorisée comme demandé dans le certificat d'autorisation numéro 2011-108.

Que la remorque soit complètement repeinte de même couleur que le bâtiment principal et que la tôle soit ajoutée comme demandé.

Que les travaux soient terminés au plus tard le 31 août 2011.

Adopté à l'unanimité

---

14993-05-2011  
point no 7d

### **PIIA PATRIMOINE – 78, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 383 348 d'une superficie de 699.2 m<sup>2</sup> dans la zone 159 C, situé au 78, rue Principale;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2011-088 afin de remplacer les fenêtres de la résidence;

ATTENDU QUE le propriétaire a eu recours à l'aide technique des architectes Fontaine & Gauthier pour planifier des travaux projetés à la résidence dans les années futures;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux de remplacement de fenêtres soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2011-088.

Le requérant devra présenter à nouveau son projet pour la suite des travaux à faire.

Adopté à l'unanimité

---

14994-05-2011  
point no 7e

### **PIIA PATRIMOINE – 92, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE le requérant est le futur propriétaire du lot 3 384 412, d'une superficie de 1265.2 m<sup>2</sup> dans la zone 155 C, situé au 92, rue Principale;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2011-075 afin de changer les fenêtres de la résidence, enlever la cheminée double qui n'est pas d'origine, ajouter une cheminée préfabriquée sur le versant arrière de la toiture et refaire le recouvrement de la toiture en bardeau d'asphalte;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande et que la nouvelle cheminée soit recouverte d'un revêtement similaire au revêtement extérieur de la résidence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2011-075.

Que la nouvelle cheminée soit recouverte d'un revêtement similaire au revêtement extérieur de la résidence.

Adopté à l'unanimité

---

14995-05-2011  
point no 7f

### **PIIA PATRIMOINE – 15 RUE INDUSTRIELLE**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 383 464 d'une superficie de 686.3 m<sup>2</sup> dans la zone 157 R, situé au 15-15A, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2011-112 afin de remplacer toutes les fenêtres, remplacer la porte arrière par une fenêtre, enlever la galerie fermée arrière, remplacer le revêtement extérieur existant par du déclin de vinyle et refaire le recouvrement de la toiture en bardeau d'asphalte;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;





ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande et que des volets s'harmonisant au revêtement extérieur soient réinstallés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2011-112 conditionnellement à ce que des volets s'harmonisant au revêtement extérieur de la résidence soient réinstallés ou selon les recommandations de l'architecte Luc Fontaine, des moulures de coin de même couleur que le revêtement extérieur et des cadrages beiges d'au moins 4 pouces autour des fenêtres soient réinstallés.

Adopté à l'unanimité

---

14996-05-2011  
point no 7g

### **PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 3 PERMIS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis et de certificat d'autorisation suivantes :

- N° 2011-100 pour le 48, rue Roger afin de construire un abri d'auto attenant au garage détaché existant.
- N° 2011-097 pour le 52, rue Roger afin de refaire le portique, changer toutes les fenêtres et la porte-fenêtre, refaire le recouvrement extérieur en déclin de vinyle, refaire la galerie avant, ajouter deux pignons à la toiture et refaire son recouvrement en bardeau d'asphalte.
- N° 2011-069 pour le 59, rue de l'Église afin d'installer une clôture à mailles blanche sur une partie de la ligne latérale droite.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007, en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de permis et certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2011-100 et 2011-097 et dans le certificat d'autorisation numéro 2011-069.

Adopté à l'unanimité

---

14997-05-2011  
point no 7h

### **PIIA COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE – 63, RUE INDUSTRIELLE**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 383 454 d'une superficie de 1216.4 m<sup>2</sup> dans la zone 180 I, situé au 63, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2010-030 afin d'ajouter une porte de garage sur la façade du bâtiment principal et refaire le recouvrement d'une partie de la toiture en tôle;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2010-030.

Adopté à l'unanimité

---

14998-05-2011  
point no 7i

### **DÉROGATION MINEURE – 45-47, RUE DES JONQUILLES**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 384 710 d'une superficie de 1450.9 m<sup>2</sup> dans la zone 162 R, situé au 45-47, rue des Jonquilles;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite vendre une moitié de sa propriété nécessitant la subdivision du lot;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2011-013 afin d'autoriser la largeur d'un terrain à 6.22 mètres, alors que la norme du règlement de lotissement numéro 591-2007 est de 12 mètres pour une habitation bifamiliale jumelée;

ATTENDU QUE le deuxième lot respectera les normes du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 avril 2011;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2011-013 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

---

14999-05-2011  
point no 7j

### **DÉROGATION MINEURE – 105, ROUTE DU CAP**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 4 239 573 d'une superficie de 6186.3 m<sup>2</sup> dans la zone 24 A, situé au 105, route du Cap;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2011-006 afin de transformer l'abri d'auto existant en remise attenante au garage détaché existant d'une superficie de 29 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la norme du règlement de zonage numéro 590-2007 concernant une remise spécifie entre autres que la superficie maximale est de 24 m<sup>2</sup> et définit qu'elle peut être détachée ou attenante au bâtiment principal;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 avril 2011;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure, en considérant que la cloison existante entre le garage détaché et le nouvel usage de remise soit conservée telle quelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que la demande de dérogation mineure numéro 2011-006 soit acceptée conditionnellement à ce qu'une porte extérieure soit installée à la remise et des moulures au revêtement extérieur soit installées afin de délimiter le garage de la remise.

Adopté à l'unanimité

---

15000-05-2011  
point no 7k

### **PIIA ROUTE 273 – 39-41, RUE DES PÉTUNIAS**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 384 588 d'une superficie de 659.2 m<sup>2</sup> dans la zone 159 C, situé au 39 et 41, rue des Pétunias;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2011-011 afin d'autoriser la subdivision en deux nouveaux lots pour l'habitation unifamiliale jumelée existante avec des dimensions de lots et une marge de recul arrière qui ne respectent pas les normes des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE pour un premier lot la profondeur sera de 20.37 mètres et la superficie de 318.4 mètres carrés, alors que la norme du règlement de lotissement numéro 591-2007 est de 27 mètres de profondeur et d'une superficie de 330 mètres carrés pour une habitation unifamiliale jumelée;

ATTENDU QUE pour le second lot la profondeur sera de 20.30 mètres, alors que la norme du règlement de lotissement numéro 591-2007 est de 27 mètres de profondeur pour une habitation unifamiliale jumelée et aura une marge de recul arrière de 3.2 mètres pour le bâtiment principal, alors que la norme autorisée par la résolution numéro 4793 adoptée le 24 mars 1987 était de 3.96 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 avril 2011;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure en considérant que les bâtiments sont existants depuis longtemps;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2011-011 soit acceptée telle que présentée en considérant que les bâtiments sont existants depuis longtemps.

Adopté à l'unanimité

---

15001-05-2011  
point no 7l

### **DÉROGATION MINEURE – 178, RANG BOIS-JOLY**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 388 242 d'une superficie de 2787.1 m<sup>2</sup> dans la zone 33 A, situé au 178, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2011-009 afin d'autoriser un logement d'appoint d'une superficie de 174.84 m<sup>2</sup> à l'intérieur d'une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE la nouvelle construction de la résidence unifamiliale isolée se fait sur une fondation existante et que le logement d'appoint sera sur la partie d'un ancien garage attenant;

ATTENDU QUE la norme du règlement de zonage numéro 590-2007 concernant la superficie d'un logement d'appoint dans une résidence unifamiliale isolée est fixée à 60 % de la superficie totale de plancher du bâtiment résidentiel, sans jamais excéder 100 m<sup>2</sup>;



ATTENDU QUE le logement d'appoint respectera 60 % de la superficie totale de plancher du bâtiment résidentiel;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 avril 2011;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure en considérant que la superficie est existante et que la résidence restera une habitation unifamiliale isolée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2011-009 soit acceptée telle que présentée en considérant que la superficie est existante et que la résidence restera une habitation unifamiliale isolée.

Adopté à l'unanimité

---

15002-05-2011  
point no 8a

#### **FERTILISATION DES TERRAINS DE SOCCER**

ATTENDU QU'un minimum de 4 applications d'engrais est nécessaire pour maintenir les terrains de soccer à leur niveau actuel;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 2 ont été reçues, soit :

- Fertibeauce 2892.12 \$
- Verdure 3050.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat de fertilisation des terrains de soccer pour la saison 2011 à Fertibeauce, au coût 2892.12 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

---

15003-05-2011  
point no 8b

#### **INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF PHILIPPE BOUCHER**

ATTENDU QUE le 18 juin prochain se tiendra la 20<sup>e</sup> édition du Tournoi de Golf Philippe Boucher;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer financièrement à cette activité pour un coût total de 1180 \$ afin de supporter généreusement les enfants défavorisés de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

---



15004-05-2011  
point no 8c

### **INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'AQLM**

ATTENDU la réception d'un avis de convocation à participer au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) qui se tiendra les 5, 6 et 7 octobre 2011 à ville de Rimouski;

ATTENDU QUE ce congrès est l'occasion de parfaire nos connaissances et de nous tenir informés des changements qui touchent l'environnement professionnel dans lequel nous évoluons quotidiennement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs et de la culture, au congrès de l'AQLM qui se tiendra à Rimouski, pour un coût 633 \$ avant les taxes. Le kilométrage et les repas seront payés par la Municipalité selon les modalités prévues habituellement.

Adopté à l'unanimité

---

15005-05-2011  
point no 8d

### **BARRIÈRE AU TERRAIN DES LOISIRS**

ATTENDU QUE madame Judith Nadeau a le contrat de s'occuper de la barrière du terrain des loisirs, consistant à fermer la barrière 7 soirs/semaine et d'ouvrir ladite barrière le samedi et dimanche matin;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de madame Nadeau de voir à ce qu'il ne reste plus de véhicules dans le stationnement avant de fermer la barrière;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler le contrat de madame Judith Nadeau afin de fermer la barrière du stationnement du terrain des loisirs, 7 soirs/semaine et de l'ouvrir le samedi et dimanche matin 8 h, pour un coût de 60 \$ par semaine, payable une fois par mois.

Adopté à l'unanimité

---

15006-05-2011  
point no 10a

### **DÉCOMPTE N° 2 MISE AUX NORMES DES Puits GRENIER ET DES MERLES**

ATTENDU QUE la compagnie SNC-Lavalin nous a transmis le décompte progressif n° 2 des travaux de mise aux normes des puits Grenier et des Merles;

ATTENDU QUE ce décompte représente le total des travaux réalisés évalués au 30 avril 2011 auquel est soustraite la retenue contractuelle de 10 %;

ATTENDU QUE SNC-Lavalin recommande le paiement de la somme de 264 472.90 \$ à l'entrepreneur des travaux, Construction BSL inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer le paiement de la somme de 264 472.90 \$ taxes incluses à Construction BSL inc.

Adopté à l'unanimité

---



15007-05-2011  
point no 10b

### **AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 377-2000**

Avis est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement 377-2000 sur les animaux.

---

15008-05-2011  
point no 10c

### **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE PLACE FRANCOEUR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer des travaux de rénovation extérieurs sur le bâtiment Place Francoeur;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la demande de soumissions publiques pour le projet ci-dessus mentionné.

Adopté à l'unanimité

---

15009-05-2011  
point no 10d

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MCCCCF - PLACE FRANCOEUR**

ATTENDU QUE l'édifice « Place Francoeur » représente une grande valeur patrimoniale pour la Municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE des travaux de restauration doivent être exécutés sur le bâtiment principal afin de protéger son cachet architectural;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière peut être déposée au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du gouvernement du Québec dans le cadre du programme « aide aux immobilisations »;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, à déposer une demande d'aide financière au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine pour des travaux de rénovation à l'édifice « Place Francoeur » situé au 94, rue Principale.

De transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur Mauricio Fuentes Requilme, conseiller en développement culturel au MCCCCF.

Adopté à l'unanimité

---

15010-05-2011  
point no 11a

### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET VÉRIFICATION COMPTABLE**

ATTENDU QUE la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2010 à la Municipalité de manière préalable et que ceux-ci sont prêts;



ATTENDU l'avis prévu au Code municipal art. 176.1.

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3.

### ÉTAT DES RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	Budget 2010	Réalizations	
		2010	2009
<b>Revenus</b>			
Taxes	4 449 785	4 762 681	4 367 976
Paiements tenant lieu de taxes	59 284	72 575	59 985
Transferts	300 600	280 719	
Services rendus	499 455	543 785	522 125
Imposition de droits	293 026	348 012	173 600
Amendes et pénalités	25 000	29 787	20 965
Intérêts	55 500	34 721	35 600
Autres revenus	19 000	(18 066)	101 127
	<b>5 701 650</b>	<b>6 054 214</b>	<b>5 488 907</b>
<b>Investissement</b>			
Transferts			507 881
Contributions des promoteurs	0	77 132	53 446
Autres	0	61 720	3 124
	<b>0</b>	<b>138 852</b>	<b>564 451</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>5 701 650</b>	<b>6 193 066</b>	<b>6 053 358</b>
<b>Dépenses</b>			
Administration générale	1 082 319	1 117 335	1 023 118
Sécurité publique	804 863	839 088	861 848
Transport	1 438 916	1 463 668	1 426 122
Hygiène du milieu	782 379	1 070 567	1 090 577
Santé et bien-être	11 000	5 932	10 130
Aménagement, urbanisme et développement	321 962	257 257	230 037
Loisirs et culture	553 271	623 482	572 012
Frais de financement	175 525	194 626	185 076
	<b>5 170 235</b>	<b>5 571 955</b>	<b>5 398 920</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>531 415</b>	<b>621 111</b>	<b>654 438</b>
Moins : revenus d'investissement	0	(138 852)	(564 451)
	<b>531 415</b>	<b>482 259</b>	<b>89 987</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>			
Amortissement (immobilisations)		627 599	618 339
Remboursement ou produits de cession		1 730	600
Remboursement de la dette à long terme	(431 215)	22 746	(600)
	<b>(431 215)</b>	<b>652 075</b>	<b>618 339</b>
<b>Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales</b>			
Remboursement ou produit de cession		2 500	2 500
		<b>2 500</b>	<b>2 500</b>
<b>Financement</b>			
Remboursement de la dette à long terme	(431 215)	(431 193)	(278 959)
	<b>(431 215)</b>	<b>(431 193)</b>	<b>(278 959)</b>
<b>Affectations</b>			
Activités d'investissement	(102 700)	(407 429)	(661 708)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	2 500		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés		2 649	(26 650)
Montant à pourvoir dans le futur		(533)	(724)
	<b>(100 200)</b>	<b>(405 313)</b>	<b>(689 082)</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>0</b>	<b>300 328</b>	<b>(257 215)</b>

Adopté à l'unanimité



point no 11b

## DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF – POINT D'INFORMATION

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1<sup>er</sup> compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les quatre (4) premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2010 pour les 4e mois	Le solde du budget 2011 pour les 4e mois	Écart avec la période précédente
<b>Revenus</b>			
Taxes	4 500 917 \$	4 831 095 \$	330 178 \$
Paiement tenant lieu de taxes	1 728 \$	2 052 \$	324 \$
Transferts	\$	471 \$	471 \$
Services rendus	161 235 \$	129 363 \$	- 31 872 \$
Autres revenus	175 950 \$	32 411 \$	- 143 539 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>4 839 830 \$</b>	<b>4 995 392 \$</b>	<b>155 562 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Administration générale	623 502 \$	463 471 \$	160 031 \$
Sécurité publique	621 787 \$	659 565 \$	37 778 \$
Transport	498 945 \$	487 988 \$	- 10 957 \$
Hygiène du milieu	304 190 \$	361 905 \$	57 715 \$
Santé et bien-être	750 \$	775 \$	25 \$
Aménagement & urbanisme	124 553 \$	137 923 \$	13 370 \$
Loisirs & culture	203 470 \$	202 388 \$	1 082 \$
Frais de financement	43 234 \$	20 740 \$	- 22 494 \$
Remb. de la dette à long terme	72 300 \$	128 229 \$	55 929 \$
Affectations	- 2 500 \$	- 2 500 \$	0 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 490 231 \$</b>	<b>2 460 483 \$</b>	
<b>Surplus/déficit de l'exercice</b>	<b>2 349 599 \$</b>	<b>2 534 909 \$</b>	

Dans le 2<sup>e</sup>, nous avons le budget 2011 et le solde courant.

	Budget 2011	Solde courant du budget 2011
<b>Revenus</b>		
Taxes	4 655 557 \$	4 831 095 \$
Paiement tenant lieu de taxes	59 511 \$	2 052 \$
Transferts	157 198 \$	471 \$
Services rendus	547 581 \$	129 363 \$
Autres revenus	520 500 \$	32 411 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>5 940 347 \$</b>	<b>4 995 392 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration générale	1 216 852 \$	463 471 \$
Sécurité publique	835 416 \$	659 565 \$
Transport	1 399 074 \$	487 988 \$
Hygiène du milieu	727 692 \$	361 905 \$
Santé et bien-être	7 000 \$	775 \$
Aménagement & urbanisme	309 423 \$	137 923 \$
Loisirs & culture	639 775 \$	202 388 \$
Frais de financement	189 146 \$	20 740 \$
Remboursement de la dette à long terme	482 326 \$	128 229 \$
Affectations & transferts	- 324 057 \$	- 2 500 \$
Immobilisations	457 700 \$	92 076 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 940 347 \$</b>	<b>2 552 560 \$</b>





15011-05-2011  
point no 12a

### **ACHAT DE CARTES POUR LE MÉCHOUI DES CHEVALIERS DE COLOMB**

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Saint-Apollinaire organisent leur 7<sup>e</sup> édition du méchoui, le 7 mai prochain, à la salle communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'encourager cet organisme sans but lucratif de Saint-Apollinaire par l'achat de 4 cartes au coût de 15 \$ chacune, pour un total de 60 \$.

Adopté à l'unanimité

---

15012-05-2011  
point no 12b

### **ACHAT DE CARTES POUR LE BANQUET CREVETTES ET HOMARDS**

ATTENDU QUE le Club Lions de St-Apollinaire invite les membres du Conseil à sa première édition du *Banquet Crevettes et Homards*, au profit de la Maison de Répit, le samedi 28 mai prochain à 18 h;

ATTENDU QUE cette activité est une belle opportunité de fraterniser et de s'associer au projet du Club Lions envers les parents des personnes handicapées qui peuvent se permettre de profiter de quelques jours de repos pendant que leurs jeunes sont entre les mains de monitrices et de moniteurs qualifiés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 2 cartes pour l'activité du 28 mai prochain, au coût de 150 \$, au profit des personnes handicapées.

Adopté à l'unanimité

---

15013-05-2011  
point no 12c

### **SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai sous le thème « *Merci de me faire confiance, ça me donne des ailes!* »

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale de Chaudière-Appalaches parraine les activités de la *Semaine nationale de la santé mentale* dans la région de Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE « *Être bien dans sa tête* » est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les villes et villages mettent en place des structures afin de soutenir le sentiment de confiance des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le slogan « *Merci de me faire confiance, ça me donne des ailes!* » invite la population québécoise à acquérir des outils pour se conscientiser au fait que la confiance se construit à travers nos expériences et les gestes que nous posons, mais aussi à travers le regard positif que les autres posent sur nous;

ATTENDU QU'un sentiment de confiance construit des relations saines et préserve la santé mentale;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que la municipalité de Saint-Apollinaire proclame par la présente la semaine du 2 au 8 mai 2011, la **Semaine nationale de la santé mentale** et invite toutes les citoyennes, tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître un meilleur environnement social, de même que pour préserver la santé mentale de tous.

Adopté à l'unanimité

15014-05-2011  
point no 12d

---

## **RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE 2011 - 2012**

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012, sont justifiées;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq ans;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la municipalité de Saint-Apollinaire et qu'ils jugent opportun de les accepter;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la municipalité de Saint-Apollinaire pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012 au montant de 83 606.42 \$ taxes incluses.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

Adopté à l'unanimité

15016-05-2011  
point no 12e

---

## **ENTREPRENDRE ICI LOTBINIÈRE – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL**

ATTENDU QUE « Entreprendre ici Lotbinière » est le projet d'une communauté qui veut se donner les moyens d'agir sur le développement de la culture entrepreneuriale, les intentions d'entreprendre, la création, la survie et la croissance des entreprises de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QU'afin d'augmenter le dynamisme entrepreneurial local, il importe en premier lieu de connaître ce qui se fait en entrepreneuriat sur notre territoire;

ATTENDU QU'à ce jour, plus d'une trentaine de pratiques entrepreneuriales ont été recensées sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière mandate le CLD à « Amorcer le développement d'une culture entrepreneuriale dans la MRC de Lotbinière ». D'un commun accord, la SADC de Lotbinière accepte la gestion administrative du projet, aidée du CLD, du Carrefour jeunesse-emploi, de la MRC et de la Fondation de l'entrepreneurship. Le projet se transforme rapidement en partenariat collectif. Tous unissent leurs forces et collaborent au projet « Entreprendre ici Lotbinière »;



ATTENDU QUE *Entreprendre ici Lotbinière* est un grand projet; il consiste à mobiliser tous les acteurs de l'entrepreneuriat du territoire (écoles, CLD, SADC, CJE, élus, médias, parents, électeurs, mentors, etc.) et à maximiser le déploiement d'actions et de projets en entrepreneuriat. Le projet, « Entreprendre ici Lotbinière », consiste à instaurer une démarche de développement d'une *communauté entrepreneuriale* dans la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QU'il serait souhaitable que les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière collaborent à la réalisation du projet en nommant une personne du conseil municipal « responsable de l'avenir entrepreneuriale »;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

de nommer Bernard Ouellet, conseiller no 6, responsable de l'avenir entrepreneuriale pour la municipalité de Saint-Apollinaire et d'informer l'organisme régional EIL de cette nomination.

Adopté à l'unanimité

---

15017-05-2011  
point no 12f

### **CORRECTION DU SALAIRE POUR L'ADJOINTE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QU'une résolution a été adoptée à la séance ordinaire du 4 avril dernier pour l'embauche de l'adjointe responsable de la bibliothèque;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la résolution en ce qui a trait au salaire de Mme Lévesque;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que Mme Gaétane Lévesque soit engagée comme adjointe à la responsable de la bibliothèque, pour un montant hebdomadaire de **110 \$**, au lieu de 100 \$ comme indiqué dans la résolution 14967-04-2011, pour 52 semaines, payable aux 2 semaines, rétroactif au 28 mars 2011.

Adopté à l'unanimité

---

15018-05-2011  
point no 12g

### **CONTRAT À HORTI-TAILLE POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DES TERRAINS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans l'Apollinairois pour l'embauche d'un ou d'une préposé(e) à l'horticulture pour la saison estivale 2011;

ATTENDU QUE 4 offres d'emploi ont été reçues;

ATTENDU QUE la compagnie Entretien paysager Horti-Taille nous a également fait une offre;

ATTENDU QU'il est plus avantageux pour la Municipalité de donner ces travaux à contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien paysager pour la saison 2011 à Entretien paysager Horti-Taille pour un montant de 6575 \$ plus taxes.



Les travaux consistent à :

- Nettoyage printanier des plates-bandes
- Désherbage régulier de ceux-ci
- Taille des arbustes quand et si nécessaire
- Protection hivernale des végétaux qui en ont besoin

Adopté à l'unanimité.

---

15019-05-2011  
point no 16

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 2 mai 2011 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

15020-05-2011  
point no 17

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 2 mai 2011, à 20 h 23.

Adopté à l'unanimité

---

Ginette Moreau,  
Mairesse

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

---

***Prochaine séance du conseil : le lundi 6 juin 2011***